

BE-A0510\_005920\_004756\_FRE

Inventaire des archives du Commissariat  
général de la Justice, du Ministère d'Etat  
chargé de la Surveillance générale et du  
Ministère de la Justice, 1814-1818



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Histoire institutionnelle.....	5
Compétences et activités.....	5
Le Secrétariat général de la Justice.....	5
Le Commissariat général de la Justice.....	6
Le Ministère d'État pour la Surveillance générale.....	6
Organisation.....	7
Le Secrétariat général de la Justice.....	7
Le Commissariat général de la Justice.....	8
Ministère d'État chargé de la Surveillance générale.....	11
Ministère de la Justice.....	11
Archives.....	11
Historique.....	11
Contenu et structure.....	13
Contenu.....	13
Le Secrétariat général de la Justice.....	13
Le Commissariat général de la Justice.....	13
Le Ministre d'État chargé de la Surveillance générale.....	13
Ministère de la justice.....	15
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
Inventaire des archives du Commissariat général de la Justice, du Ministère d'État chargé de la Surveillance générale et du Ministère de la Justice.....	17
2 - 10 Rapports sur la situation politique et morale, rédigés par les commissaires de police et les gouverneurs de province (intendants) et adressés au comte de Thiennes avec la correspondance y afférente, 1 août 1814-9 février 1818.....	17
11 - 19 Dossiers relatifs à la surveillance du clergé, 6 octobre 1815-10 juillet 1816.....	18
20 - 27 Dossiers relatifs aux étrangers qui séjournent en Belgique principalement des réfugiés français, 31 octobre 1815-10 février 1918.....	19
28 - 32 Dossiers relatifs à police, 17 octobre 1815-26 septembre 1817.....	20
33 - 37 Dossiers relatifs à la surveillance de la presse, 22 septembre 1815-10 février 1818.....	20
Annexe.....	21
Dossier relatifs à la surveillance des théâtres.....	21
Ministère de la Justice.....	21

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commissariat général de la Justice. Police et surveillance générale

Période:

1814 - 1818

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.2143

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.40 m
- Dernière cote d'inventaire: 41.00

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Consultation et utilisation

*CONDITIONS D'ACCÈS*

Le fonds d'archives est librement consultable.

---

Histoire du producteur et des archives

## *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

### HISTOIRE INSTITUTIONELLE

Le Secrétariat général de la Justice et des Affaires religieuses fut établi le 15 février 1814 par Boyen et Wolzogen, délégués par les armées des Puissances alliées

<sup>1</sup>. Gilles de Jonghe en devint le secrétaire général. L'arrêté royal du 12 août 1814 supprima les secrétariats généraux et les remplaça par les commissariats généraux

<sup>2</sup>. À l'occasion de cette passation de pouvoir, de Jonghe ne fut pas maintenu à son poste. C'est le comte Charles de Thiennes de Lombise qui devint Commissaire général de la Justice

<sup>3</sup>.

La nouvelle constitution des Pays-Bas comprenait la suppression de tous les départements dits " belges ". Tous les commissariats généraux furent supprimés le 16 septembre 1815, mais avec entrée en vigueur à partir du 1er octobre. de Thiennes fut nommé aussitôt ministre de la Surveillance générale des Provinces méridionales

<sup>4</sup>. Ce département fut supprimé à son tour le 19 mars 1818

<sup>5</sup>.

### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

#### *LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE*

Faute de sources disponibles, la description des compétences du Secrétaire général de la Justice est malaisée. Il est avéré néanmoins que deux services existaient : Justice et Affaires religieuses. Quant à la Police, elle était du ressort du Secrétariat général de l'Intérieur

<sup>6</sup>.

---

1 Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 1 dans l'inventaire Lavalleye (séance du 16 février 1814).

2 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6702 dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal n° 1.

3 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6702 dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal n° 2.

4 A.É. Mons, Famille de la Boëssière-Thiennes, n°825: Arrêté royal du 16 septembre 1815 (copie).

5 A.É. Mons, Famille de la Boëssière-Thiennes, n°1709: Arrêté royal du 19 mars 1818.

6 Bruxelles, A.G.R., Commissariat général de l'Intérieur n° 1.

## LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE

L'arrêté royal du 12 août 1814 fixa les compétences du Commissariat général de la Justice par l'arrêté royal n° 1, articles 20-24. Elles portaient en général sur la jurisprudence et en particulier les requêtes en grâce, les demandes de naturalisation, des conflits entre les tribunaux civils et militaires et ceux à l'intérieur de l'ordre judiciaire. La " Police " ressortait dorénavant de la Justice et les Affaires religieuses passaient à l'Intérieur. La compétence sur la police générale recouvrait la prévention des crimes, la poursuite, le contrôle et la surveillance des vagabonds, le contrôle des voyageurs

<sup>7</sup>. Une ambiguïté en matière de compétence persista néanmoins entre les commissariats généraux de l'Intérieur et de la Justice.

L'arrêté du 30 septembre 1814

<sup>8</sup>réalisa une nouvelle répartition des compétences, mais le 7 janvier 1815

<sup>9</sup>la répartition de compétences dût à nouveau être redéfinie concernant le régime pénitentiaire. L'Intérieur exerçait la surveillance des bâtiments pénitenciers. Quant à la Justice, elle était compétente pour les questions de police générale. Toutefois, l'Intérieur restait responsable de la surveillance de la presse et des représentations théâtrales.

Le Ministère de la Justice à La Haye succéda au Commissariat général de la Justice.

## LE MINISTÈRE D'ÉTAT POUR LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE

de Thiennes, nommé le 16 septembre 1815 ministre d'État, devait avoir sa résidence permanente à Bruxelles et se charger des questions de police dans les provinces méridionales aussi longtemps que les circonstances justifiaient cette surveillance

<sup>10</sup>. Parallèlement au ministre d'État pour la Police dans les provinces méridionales, il existait pour les Provinces septentrionales un département similaire sous l'autorité du procureur général de la Haute Cour de Justice à La Haye. Enfin, le ministre de la Justice exerçait toujours à partir de la Haye, au cours de la période 1815-1818, une surveillance aussi serrée sur les questions policières dans les Pays-bas méridionaux

<sup>11</sup>. Lorsque les départements de Police de Bruxelles et de La Haye furent

7 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6707 dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal du 1er octobre 1814, n° 394/1er r. Voir également A.É. Mons, Archives de la Boëssière-Thiennes, n° 1625.

8 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6707 dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal du 1er octobre 1814, n° 394/1er r.

9 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6715 dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal du 7 janvier 1815, n° 931.

10 A.É. Mons, Archives de la Boëssière-Thiennes, n° 825.

11 À ce titre, le recensement établi par Mme M. R. Thielemans en 1976 des archives du

supprimés le 19 mars 1818, le procureur général à la Haute Cour de Justice fut chargé du suivi de la surveillance et des directives<sup>12</sup> de police. Il régnait alors un " actuel état paisible des affaires nationales ".

## ORGANISATION

### LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE

#### Organisation des bureaux

Faute de sources, il nous est difficile d'établir l'organigramme du Secrétariat général de la Justice. Tout au plus, d'après des États de paiements qui furent dressés après la suppression du Secrétariat général, nous savons que le personnel se composait de deux adjoints, d'un chef de bureau, d'un aide-rédacteur, d'un protocoliste, d'un chancelier et enfin d'un garçon de bureau

<sup>13</sup>.

#### Personnel

Le Secrétaire général de la Justice était Gille Charles De Jonghe, ancien pensionnaire des États de Brabant

<sup>14</sup>. Le 22 février 1814, le duc de Saxe-Weimar nomma les premiers membres du personnel du commissariat général. Ces nominations furent confirmées par le gouverneur général de la Belgique. Les avocats Van Hoogthen, qui était aussi professeur à la faculté de droit de Bruxelles, et Moris furent nommés comme adjoints du Secrétaire général. Ils provenaient tout deux du département de la Dyle. Il était prévu que le Secrétariat général recevrait trois adjoints. À la séance du Conseil administratif, il fut décidé d'encore postposer cette troisième nomination jusqu'à ce qu'un candidat requis fût trouvé. Lors de la séance du 31 mai 1814, J.-B. Wakken fut proposé et nommé comme troisième adjoint

<sup>15</sup>. Il était en fait un second choix. On avait initialement proposé Van Doorselaer mais il avait refusé la place. Le mandat de Wakken commença directement le 1er juin 1814. Wakken était avocat au tribunal de Dinant. Laurent Van Male

---

ministère de la Justice à La Haye apporta déjà - seulement pour la période 1815-1818 - 220 analyses de dossiers relatifs aux Provinces méridionales et du domaine de la sûreté, de la police des étrangers, des délits de presse, etc. THIELEMANS M.-R., Inventaire des archives secrètes du ministère de la Justice concernant les Pays-Bas méridionaux conservées aux Archives Générales du Royaume. La Haye, 1815-1818, (Miscellanea Archivistica, XIX), Bruxelles, 1978.

12 A.É. Mons, Archives de la Boëssière-Thiennes, n° 1709.

13 Bruxelles, A.G.R., Commissariat général de l'Intérieur, n° 355.

14 Gille Charles de Jonghe (1753-1818), fils de Marie Catherine Orts et François J. CH. de Jonghe, marié à Marie C.J. de Roovere, voir DOLEZ-ORTS M.-A., Orts, une famille bruxelloise de robe, in Tablettes du Brabant, 1956, pp. 289-335.

15 Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 3 dans l'inventaire Lavalleye: pp. 99-300 (séance du 31 mai 1814). À cette séance fut délibérée la pétition de Wakken en date du 29 mai 1814 en vue d'une nomination à la Justice. De là, nous savons qu'il est né à Saint Hubert. Durant le régime français, il fut également substitut du procureur général de Luxembourg et président de la sous-intendance de Dinant. L'orthographe de son nom varie suivant les documents de " Wakken ", " Wacken " et " Waken ".

---

devint chef de bureau

<sup>16</sup>.

Les autres employés étaient

<sup>17</sup> :

J.B. Claes, aide rédacteur ;

De Roy, protocoliste ;

Le Vaille, chancelliste ;

Asselbergh, garçon de bureau.

## *LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE*

Organisation des bureaux

L'arrêté royal du 26 août 1814 organisa les bureaux du Commissariat général de la Justice

<sup>18</sup>. Ces bureaux se composaient d'un secrétariat et de deux divisions. Des projets furent élaborés pour une organisation se basant sur un secrétariat et trois divisions

<sup>19</sup>.

Le secrétariat était chargé principalement de la surveillance générale des bureaux et de l'expédition des directives et arrêtés dont la Justice assurait la mise en application, de la surveillance de l'ouverture des dépêches et des rapports des chefs de division. Il disposait d'un premier commis et de deux expéditeurs. La première division assurait la surveillance sur les congés des membres de l'ordre judiciaire, les requêtes en cassation relatives au code pénal, les requêtes en grâce, celles pour réduction de peine ou pour extradition ainsi que les frais de litige. Cette division se composait d'un chef commissaire spécial de Justice, d'un premier commis, d'un commis pour la comptabilité et de deux expéditeurs.

La deuxième division traitait les demandes de dispense et de naturalisation, les candidatures pour les emplois vacants, les nominations et le règlement disciplinaire pour plaideurs, notaires et huissiers, tous les conflits de compétence entre tribunaux civils et militaires ou encore la poursuite des fonctionnaires pour malversations. Ce bureau se composait d'un chef commissaire spécial, un premier commis et un expéditeur.

---

16 Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 1 dans l'inventaire Lavalleye : pp. 46-48. À la séance du 22 février 1814, fut délibérée la candidature de Van Male. De là, nous savons qu'il était avocat, qu'il refusa durant le régime français toute fonction et que son père était conseiller au Conseil de Brabant.

17 Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 57 dans l'inventaire Lavalleye : ce dossier contient les états de salaires du personnel du Secrétaire général de Justice.

18 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6703, dans l'inventaire Bonder: Arrêté royal n° 93.

19 A.É. Mons, Archives de la Boëssièr-Thiennes, n° 1625 : un mémoire non daté et non signé relatif aux compétences et l'organisation de la Justice.



## Personnel

À l'établissement du Commissariat général de l'Intérieur, de Jonghe ne fut pas retenu. Il devint membre du Conseil privé et le 30 novembre 1814, président de la Cour des Comptes

<sup>20</sup>. C'est le comte Charles de Thiennes de Lombise qui devint, le 12 août 1814, Commissaire général de la Justice. C'est un homme qui avait su se maintenir à travers les différents changements de régime :  
 membre des États de Hainaut (1780 et durant la restauration autrichienne) ;  
 membre du Congrès des États Belges Unis (1790) ;  
 président de l'Assemblée du canton électoral de Lens ;  
 membre et président du Conseil général du département de Jemappes (1809-1811) ;  
 conseiller à la Cour impériale de Bruxelles (1811)

<sup>21</sup>.

de Thiennes refusa pour raisons de santé une proposition de nomination comme intendant du département de Jemappes en mars 1814

<sup>22</sup>. Durant l'exercice de sa fonction comme Commissaire général, le comte de Thiennes exerça à plusieurs reprises la fonction de Secrétaire général ad intérim pour le comte vander Capellen

<sup>23</sup>.

Le comte de Thiennes fut en outre le 24 avril 1815 chargé de l'établissement de la commission pour la révision de la Constitution

<sup>24</sup>.

Cette fonction l'obligea à s'absenter à de nombreuses reprises. Dans ce cadre, deux remplaçants furent désignés pour le Commissariat général : le procureur Daniels pour les affaires policières et l'avocat Lemmens, membre du Conseil privé, pour les affaires judiciaires

<sup>25</sup>.

Le 9 octobre 1815, il fut de nouveau chargé d'une tâche exceptionnelle à savoir, l'établissement du Conseil d'État pour les affaires du culte catholique

<sup>20</sup> Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6702 dans l'inventaire Bonder : Arrêté royal du 12 août 1814, et n° 1817 et Arrêté royal du 30 novembre 1814, n° 686.

<sup>21</sup> Charles de Thiennes (de Lombise) (1758-1839) fils de Pierre François en Marie-Joséphé Gaethovius, marié à Thérèse de Hinnisdael, voir W. DE KEYZER, Inventaire des archives de la famille de la Boëssière-Thiennes, Bruxelles, 1983.

<sup>22</sup> Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 1 dans l'inventaire Lavalleye, p. 124 et 203 (séances du 3 et 10 mars 1814).

<sup>23</sup> Suivant un registre de la correspondance secrète du secrétaire d'État, ces remplacements eurent lieu en octobre (14) et décembre (1 et 30) 1814 et en janvier (8, 15, 23, 29), février (1, 26), mars (1, 6, 9-17, 20, 22, 24-25, 29) et avril (1) 1815.

<sup>24</sup> Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6727 dans l'inventaire Bonder : Arrêté royal du 22 avril 1815, n° 303/2ème r.

<sup>25</sup> A.É. Mons, famille de Boëssière-Thiennes, n° 1625 : rapports rédigés à l'occasion de la suppression du département ; Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6727 dans l'inventaire Bonder : Arrêté royal du 26 août 1814, n° 100/1er relatif à la nomination du personnel du Commissariat général de la Justice.

<sup>26</sup>. Le même jour que la suppression du Commissariat général de la Justice, de Thiennes devint ministre d'État chargé de la Surveillance générale.

Le 19 mars 1818, après la suppression du département de la Surveillance générale, de Thiennes resta ministre d'État. Il était aussitôt tenu d'assister au Conseil de cabinet, d'émettre des avis sur les affaires de l'État, pour lequel il était sollicité

<sup>27</sup>. Il fut également président de la Première Chambre des États généraux pour les réunions qui se tenaient à Bruxelles

<sup>28</sup>. Il était également porteur de la Grande Croix de l'ordre du Lion néerlandais.

L'arrêté royal du 26 août 1814 n° 100/1<sup>ère</sup> r. nomma le personnel du Commissariat général de la Justice

<sup>29</sup>. Les adjoints et le personnel du Secrétariat général restèrent en fonction jusqu'à cette date

<sup>30</sup>. Jean Joseph Droult, substitut du procureur général de la Haute Cour de Justice de Bruxelles devint secrétaire. J. Van Hooghten et J.B. Wakken, adjoints du président du Secrétariat général de la Justice, devinrent chef de division avec le titre de commissaire spécial. Les avocats Laurent Van Male, chef de bureau dans le précédent Secrétariat général, J.B. Claes, ancien aide rédacteur, et Joseph Louis Marie Gobart devinrent premiers commis. César René Noël Pinchon devint expéditeur chargé de la comptabilité. Il travaillait précédemment au parquet du procureur général de Bruxelles et avait déjà introduit une pétition pour une nomination

<sup>31</sup>. André de Bier devint expéditeur attaché au cabinet de de Thiennes. Les autres employés du Secrétariat général de la Justice, Louis Lavaille, J.L. De Roy en N. Bousset avec Henri Goffin, devinrent expéditionnaires. Henri Goffin travaillait précédemment au greffe de la Cour de Justice et avait déjà introduit une pétition pour un emploi. Il fut proposé en remplacement de Tauber, qui reçut en dernier ressort un avis négatif du Commissaire général de la Justice

<sup>32</sup>.

26 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 6740 dans l'inventaire Bonder : Arrêté royal du 9 octobre 1815, n° 1183/2<sup>ème</sup> r ; A.É. Mons, Famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1720.

27 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 826 : Arrêté royal du 19 mars 1818.

28 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 827.

29 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 603 dans l'inventaire Bonder : Arrêté royal du 12 août 1814, n° 100.

30 Bruxelles, A.G.R., Secrétairerie d'État, n° 603 dans l'inventaire Bonder : article 9 de l'Arrêté royal du 12 août 1814, n° 100.

31 Dossiers de pétition dans Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 122 dans l'inventaire Lavalleye : dossier sub littera P.

Grâce à ce dossier, nous savons que C.R.N. Pinchon était marié avec Marie Françoise Debroux et vivait à Bruxelles. Sa femme était marchande et il notait régulièrement son nom comme Pinchon-Debroux. Il demanda finalement une place de receveur aux contributions.

32 Dossiers de pétition dans Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 122 dans inventaire Lavalleye : dossier sub littera G du 18 août 1814. Via ce dossier, nous savons également que H. Gossin était âgé à ce moment de 24 ans, né à Bruxelles et habitait à Bruxelles, rue Sainte-Anne, 1<sup>ère</sup> section, nr. 4.

---

## MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE

de Thiennes succéda à lui-même à cette fonction. Une partie de l'administration resta également en place. Une autre partie du personnel passa de la Justice à la Police. J.G. Van Hooghten et L. Van Male y continuèrent leur carrière, le premier comme commissaire spécial et le deuxième comme commis

<sup>33</sup>. Ils dressèrent également en avril 1818 l'inventaire des archives de de Thiennes. De la sorte, nous connaissons aussi Verluyten, préposé aux archives du département de la Surveillance générale

<sup>34</sup>.

Lors de la suppression du département chargé de la Surveillance générale dans les provinces méridionale, il est question d'un " secrétaire et le reste du personnel ". Leurs noms sont seulement connus indirectement et partiellement : ainsi par exemple, une liste fut dressée le 19 décembre 1818 des anciens fonctionnaires qui n'avaient pas encore reçu de place, à savoir J.J. Doult, A. De Brier, J. Pinchon, J. Le Mayeur, P.A. Chatelain. Ils reçurent une indemnité pécuniaire

<sup>35</sup>. Grâce à une plainte relative à des arriérés de salaire, nous connaissons également J.J. Wasseind, délégué spécial de police à Liège

<sup>36</sup>. Enfin des inspecteurs provinciaux étaient rattachés au département de la Surveillance générale. Karel Reymac était inspecteur de police dans la province de Flandre occidentale

<sup>37</sup>

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Van Hooghten et Van Male continuèrent à être attachés au département de la Justice

<sup>38</sup>après 1818.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

Les archives conservées à Bruxelles ne comportent pas de pièces provenant du

---

33 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709.

34 Voir inventaire de 1818.

35 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n°1709 : Arrêté royal du 19 décembre 1818.

36 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709 : Arrêté royal du 14 mars 1823.

37 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709 : Arrêté royal du 27 août 1819.

38 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709.

Secrétariat général ni du Commissariat général de la Justice. Les quelques dossiers conservés concernent uniquement la fonction de de Thiennes en charge de la Surveillance générale dans les provinces méridionales. Pourtant de Thiennes a eu ces archives en sa possession. Lors de la suppression du département de la Police, le ministre de la Justice avait demandé, le 24 mars 1818, l'inventoriage des archives de de Thiennes.

J. Van Hoogthen, chef de la division, et Van Male, commis, dressèrent ensuite le 13 avril 1818 un inventaire

<sup>39</sup>.

---

## Contenu et structure

### CONTENU

Suivant cet inventaire de 1818, les archives de de Thiennes se constituaient de trois séries :

les dossiers et registres du Secrétariat général pour l'Intérieur et la Police, relatifs à la police ;

les dossiers et registres du Commissariat général de la Justice ;

les dossiers, de la correspondance et le registre d'État chargé de la Surveillance générale dans les provinces méridionales.

### LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE

L'inventaire de 1818 ne mentionne que les archives du Secrétariat général de l'Intérieur, dont de Brouckère était secrétaire général. Ce Secrétariat général était en effet le seul compétent en matière de Justice.

À la suppression du Secrétariat général de l'Intérieur, de Brouckère avait versé ses archives au Conseil administratif de la Belgique. Dans les archives du Conseil administratif de la Belgique repose encore une liste des dossiers versés<sup>40</sup>. Il concernait deux séries : Affaires intérieures et police. Les dossiers " police " furent probablement versés du Conseil administratif de la Belgique à de Thiennes. Ils sont indiqués dans l'inventaire de de Thiennes sous la cote n° 1. Mais, rien n'en a été conservé.

### LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE

Plusieurs cotes de l'inventaire de 1818 concernent les dossiers et la correspondance du Commissaire général. Selon cet inventaire, une partie de ces archives aurait été déjà déposée à la suppression du Commissariat général chez le ministre de la Justice qui devait assurer le suivi de ce dernier. De ces archives, il ne reste que quelques dossiers conservés.

### LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Ses archives se composent de trois séries principales :

les dossiers qui furent repris du Commissaire général et qui restaient en cours ;

les dossiers établis depuis l'établissement de la Surveillance générale : une série A (1000 cotes) et une série B (249 cotes) ;

la correspondance rentrante du 1er février au 31 mars 1818 qui n'avait pas

---

40 Bruxelles, A.G.R., Conseil administratif de la Belgique, n° 21 dans l'inventaire Lavalleye.

donné lieu à la formation d'un dossier et qui fut conservée chronologiquement ; les registres ou agendas de la correspondance pour la période août 1814 au 1er avril 1818.

Les dossiers des séries A et B firent l'objet d'une description complète. L'inventaire de 1818 mentionne également un certain nombre de dossiers qui furent renvoyés à de Thiennes " pour être conservé et y recourir au besoin " avec tous les documents en lien avec la comptabilité du département de la Surveillance générale. En effet, les archives de la famille de Thiennes contiennent encore une série de dossiers en rapport avec sa fonction de ministre d'État; nous retrouvons clairement les dossiers comptables<sup>41</sup>. Il fut également réalisé des inventaires du mobilier. Sur les plus de 1.300 dossiers de départ, seuls 22 sont actuellement conservés à Bruxelles<sup>42</sup>. Il n'existe pas de dossiers du Secrétariat général et du Commissariat général.

Ce qui a dû se passer avec les archives de Charles de Thiennes peut être reconstitué. L'arrêté royal du 19 mars 1818, qui supprimait le département de la Surveillance générale dans les provinces méridionales, chargeait le ministre de la Justice à La Haye de la reprise des archives. Le ministre devait faire le nécessaire pour la remise de ces dossiers aux procureurs généraux (des Hautes Cours de Justice) de Bruxelles et de Liège<sup>43</sup>. Un arrêté du ministre de la Justice du 24 mars 1818 donne en effet comme mission à Van Hoogthen et Van Male de classer et d'en faire l'inventaire<sup>44</sup>. Un double de cet inventaire devait être aussi envoyé aux susdits procureurs généraux à la Haute Cour de Justice de Bruxelles. Ce dernier reçut en outre des instructions pour d'éventuelles expéditions à Liège.

Ces dossiers devraient donc se retrouver dans les archives de la Cour d'Appel de Bruxelles. Mais si l'on se rapporte à l'inventaire de la Cour d'Appel de Bruxelles, nombre d'archives furent détruites. Beaucoup de dossiers furent identifiés pour être éliminés au cours des années 1883-1884, à l'occasion du déménagement de la Cour d'Appel dans de nouveaux bâtiments<sup>45</sup>. Les quelques dossiers qui furent conservés proviennent de La Haye. Ils figurent dans les archives du département de la Justice et étaient classés comme procès-verbaux du ministre de la Justice à La Haye, plus précisément pour la période du 1er mai au 5 juin 1818<sup>46</sup>. Durant cette période, le ministre avait demandé des dossiers à plusieurs

41 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1688-1709.

42 Dossiers encore conservés avec la cote dans le présent inventaire entre parenthèses : des 163 numéros de l'inventaire général : n° 33 (2-10), 34 (11), 35 (26), 36 (29), 37 (30) ; des 1000 numéros des dossiers A : 122 (14), 414 (22), 588 (16), 624 (15), 650 (31), 691 (24), 703 (12), 908 (28), 930 (17), 943 (25), 944 (27), 950 (18), 961 (23) ; des 249 numéros des dossiers B : 17 (20), 32 (19), 40 (13), 41 (21), voir également (37).

43 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709 : article 2 de l'arrêté du 19 mars 1818.

44 A.É. Mons, famille de la Boëssière-Thiennes, n° 1709.

45 Inventaire des archives de la Cour d'Appel de Bruxelles. Première série. 1794 - 1916 (avec rétroactes des XVIIème et XVIIIème siècles), Bruxelles, 1995 (I 282), p. 6.

46 Dates des procès-verbaux : 9 mai 2-3, nos 129 et 137 ; 10 mai 10, n° 145 ; 12 mai 7, 9, 29-

reprises. Van Hoogthen en avait assuré à chaque fois l'expédition. Aux dossiers sont encore adjoints la lettre d'accompagnement de van Hoogthen.

Nous retrouvons sur les dossiers les annotations comme " peut éventuellement de temps en temps encore servir ", " peut encore servir à renseigner certaines personnes ", " le ministre a trouvé opportun de déposer ces documents aux archives ". Le 6 mai 1818, un procès-verbal précise que " le ministre a décidé de déposer aux Archives les lettres de Thiennes sur les journaux, etc. "

<sup>47</sup>. La conservation de ces dossiers a dû être prise par des décisions ministérielles au cas par cas. En outre, il ne semble pas que tous les procès-verbaux aient été conservés. Il existe en effet une liste des procès-verbaux du mois de mai 1818 qui devaient être éliminés

<sup>48</sup>. Après une vérification de cette liste, il semble en effet que seules les cotes qui ne devaient pas être éliminées sont actuellement conservées. Nous pouvons en conclure que seuls les dossiers qui furent expédiés à La Haye et qui y furent conservés, ont été conservés.

Nous faisons ici une exception des dossiers qui furent retournés à de Thiennes et qui se retrouvent dans les archives de famille

<sup>49</sup>. Nous donnons en annexe une liste de ces dossiers. Nous devons souligner que beaucoup de dossiers sont personnels et ne sont pas des documents administratifs. Sur certaines pièces figurent clairement la mention " archives particulières "

<sup>50</sup>. Ces dossiers personnels contiennent en outre des documents relatifs à sa fonction de Commissaire général de la Justice et comme Secrétaire d'État pour la Belgique.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Des archives de de Thiennes, subsistent :

le dossier de de Thiennes ;

la correspondance entre le ministre de la Justice et Van Hoogthen ;

le procès-verbal.

Pour reconstituer les archives de de Thiennes, il était nécessaire de distinguer les procès-verbaux de la correspondance avec Van Hoogthen. Les dossiers des procès-verbaux du 1er mai au 5 juin 1818 qui n'étaient pas éliminés contiennent seulement les dossiers de de Thiennes

<sup>51</sup>. Il s'agit d'autres procès-verbaux du ministre de la Justice pour lequel il avait été décidé qu'ils ne devaient pas être éliminés. Ces procès-verbaux concernent

---

30, nos 147 et 149 ;

19 mai 11-14, 17-21, 23, 25, 27, nos 251 et 253 ; 20 mai 15-16, 22, 31, nos 287 ; 3 juin 4-8, 26, 28, nos 50, 51 et 53; 5 juin 24, n° 115.

47 Voir inventaire n° 33, procès-verbal 73 du 6 mai 1818.

48 Voir inventaire n° 32.

49 A.É. Mons, famille de la Boësière-Thiennes, le n° 1707 correspond au dossier 869 et le n° 732 correspond au dossier A 509.

50 A.É. Mons, famille de la Boësière-Thiennes, n° 1625.

51 Voir inventaire n° 32 et 33.

principalement les provinces septentrionales. La question se pose si ces derniers documents ont leur place dans des fonds conservés à Bruxelles. Ce sont clairement des archives du ministre de la justice à La Haye. Toutes ces archives furent transférées de La Haye à Bruxelles en 1953

<sup>52</sup>.



---

## Description des séries et des éléments

- 1** INVENTAIRE DES ARCHIVES DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE, DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE ET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Inventaire des archives du département de la Police dans les provinces méridionales dressé par le commissaire spéciale J.G. Van Hooghen, 13 avril 1818.  
1 pièce
- 2** *2 - 10 RAPPORTS SUR LA SITUATION POLITIQUE ET MORALE, RÉDIGÉS PAR LES COMMISSAIRES DE POLICE ET LES GOUVERNEURS DE PROVINCE (INTENDANTS) ET ADRESSÉS AU COMTE DE THIENNES AVEC LA CORRESPONDANCE Y AFFÉRENTE, 1 AOÛT 1814-9 FÉVRIER 1818.*  
Province d'Anvers (département des Deux-Nèthes) : situation depuis le 1er septembre 1814 à la 3ème décade 1818, 13 novembre 1815-7 février 1818.  
1 chemise
- 3** Province de Hainaut (département de Jemappes) : situation depuis le 1er septembre 1814 au 4ème trimestre 1817, 11 octobre 1815-4 février 1818.  
1 chemise
- 4** Province de Limbourg (département de la Meuse inférieure) : situation du 1er septembre 1814 au 5 décembre 1816, 13 octobre 1815-5 décembre 1816.  
1 chemise
- 5** Province de Liège (département de l'Ourthe) : situation du 1er septembre 1814 au 1er octobre 1815, s.d.  
1 pièce
- 6** Grand duché de Luxembourg : situation des 1er; 2ème et 3ème trimestres 1816, 15 octobre 1816.  
1 pièce
- 7** Province de Namur (département de Sambre et Meuse): situation du 1er septembre 1814 au 9 février 1818, 23 octobre 1815-9 février 1818.  
1 chemise
- 8** Province de Flandre orientale (département de l'Escaut): situation du 1er septembre 1814 au 1er octobre 1815, 18 décembre 1815-

---

14 septembre 1816.

1 chemise

- 9 Province de Flandre occidentale (département de la Lys): situation du 1er septembre 1814 au 4ème trimestre 1816, 25 novembre 1815-7 janvier 1817.

1 chemise

- 10 Province de Brabant méridional (département de la Dyle): situation du 1er septembre 1814 au 2ème trimestre 1816, 25 novembre 1815-30 septembre 1817.

1 liasse

*11 - 19 DOSSIERS RELATIFS À LA SURVEILLANCE DU CLERGÉ, 6 OCTOBRE 1815-10 JUILLET 1816.*

- 11 Jugement d'une sorcière à Onkerzele, 13 mars 1815 (échange de lettre entre Goubau et l'évêque de Gand à propos d'une femme d'Onkerzele brûlée comme sorcière).

3 pièces

- 12 Refus d'absolution du prêtre Denis (Saint Nicolas), 6 octobre 1815.

1 pièce

- 13 Opinion politique du grand vicaire du diocèse de Malines, 12 décembre 1815.

1 pièce

- 14 Opposition du clergé anversois au serment constitutionnel, 30 mars 1816.

1 pièce

- 15 Sermons de prêtres de la Campine (Herk et Everbode) contre le protestantisme, 18 avril 1816.

2 pièces

- 16 Attitude du clergé de la province d'Anvers à l'encontre de la Constitution, 10 juillet 1816.

1 pièce

- 17 Barette (Liège), Forgeur (Malines), Le Sure (Gand) et l'ecclésiastique Martens (Gand), 18 décembre 1816-14 janvier 1817.

1 chemise

- 18 Propos de l'évêque de Gand à propos du refus d'absolution, 17 avril 1817.

1 pièce

- 19 Prêtres soupçonnés de tenir de conciliabules à Bruxelles contre mesures que le Gouvernement a prises contre l'évêque de Gand : l'abbé de Villes, le prêtres Verduysen et Van Oudenrode, 28 juillet 1817-8 août 1817.  
1 chemise
- 20 - 27 DOSSIERS RELATIFS AUX ÉTRANGERS QUI SÉJOURNENT EN BELGIQUE PRINCIPALEMENT DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS, 31 OCTOBRE 1815-10 FÉVRIER 1918.*
- 20 Arrivée à Bruxelles de Madame Hamelin. Incident avec de Latapie (aide de camp du maréchal d'Avout), 13 novembre 1815.  
2 pièces
- 21 Chahuts durant une représentation théâtrale causé par la présence de Madame Saint Charles et du sieur Dassies, 31 octobre-12 novembre 1815.  
1 chemise
- 22 Souscription organisée par Ramel pour les réfugiés français qui veulent partir pour l'Amérique, dont Bidot, Billaud, Charles, Delchamps, Garcia, Grille, Hmbert, Latapie, Lavay, Iestocquoi, Mac Dermatt, Montanier, Paran, Prevot, Pfeuty, Quivult, Rosa, Sarrazin, Schuck, Smulckousky, Suchouw, Van Eddegem, 20 septembre-13 novembre 1816.  
1 chemise
- 23 Expulsion du comte et de Madame de Saint Charles, 20 mai-7 juin 1817 (1).  
1 chemise
- 24 Obligation pour les exilés français qui veulent se fixer en Prusse de faire viser leur passeports à la mission prussienne. Départ de Madame Excellemans, 29 mai-9 juin 1817.  
1 chemise
- 25 Surveillance du baron russe Serdobin à l'occasion de ses contacts avec le français Leppelletier, 3-22 août 1817.  
1 chemise
- 26 Présence à Liège d'un agent secret prussien, A.R. Hilgers, pour une mission secrète afin de découvrir un complot politique tendant au renversement du gouvernement hollandais en Belgique, 14 juillet-31 octobre 1817.  
1 chemise

- 
- 27 Surveillance et éloignement d'Arnault de la Barre, de Corcelles, Brise, Courtin de la Foltere, Excellemans, de Fermont, Fressinet, Gouband, Guersouille, Hamelin, Hulin, Lamarque, Leclercq, Lepelletier, de Lobeau, Mehee de la Touche, Mellinet, de Morisel, Negrié, Pommereuil, Regnault de Saint Jean d'Angely, Rigaud, Rioust, de Saint-Charles (2), de Sausset, Teste, 4 juillet-10 février 1818.  
1 chemise
- 28 - 32 DOSSIERS RELATIFS À POLICE, 17 OCTOBRE 1815-26 SEPTEMBRE 1817.
- 28 Pasports intérieurs pour des voyages hors des frontières provinciales, 25 avril-7 mai 1816.  
3 pièces
- 29 État des délits commis depuis le 1er octobre 1815 jusqu'au 1er avril 1816 et état des arrestations opérées par la maréchaussée des provinces méridionales pendant les mois de janvier, février et mai 1818.  
2 pièces
- 30 Surveillance de la correspondance des détenus, en particuliers, celle des détenus de Vilvorde et Gand, 6-29 juin 1817.  
1 chemise
- 31 Exécution des mesures prescrites par l'arrêté du 16 novembre 1816 pur la répression de la mendicité et de vagabondage, 11 novembre 1816-26 septembre 1817.  
1 liasse
- 32 Surveillance sur les dépôts de endicité; rapports d'information des gouverneurs de province, à l'exception de la province de Luxembourg, 17 october 1815-28 juin 1817.  
1 chemise
- 33 - 37 DOSSEIRS RELATIFS À LA SURVEILLANCE DE LA PRESSE, 22 SEPTEMBRE 1815-10 FÉVRIER 1818.
- 33 Obligation d'envoyer au comte de Thiennes un exemplaire de tous les travaux publiés en Belgique, 15 janvier 1816-1er avril 1817.  
1 chemise
- 34 Contrôle des journaux, en particulier un article publié dans le Journal du Gand, 27 mai-5 juin 1817.  
3 pièces
- 35 Contrôle des rédacteurs et collabarateurs de journaux et

périodiques : contrôle des ordres de quitter le territoire adressés à la Fransen, L. Arnault, Brissot du Journal constitutionnel de la province d'Anvers, L. Cauchois Lemaire, A.M. Guyet et Gillois du Vrai libéral, Goubauts, J.N. Houdin et Pesseux du Journal de Gand, G. Lallement du journal des deux Flandres et du Journal de Gand, G. Lallement du Journal des deux Flandres et du Journal de Liège et Latour de la Gazette de Liège, 2 mai 1817-10 février 1818.

1 liasse

- 36 Surveillance des articles de journaux publiés, 25 novembre 1815-8 mai 1817.

1 liasse

- 37 Surveillance des articles de journaux, graffites, de pamphlets avec accusations politiques (1), et libelles, 22 septembre 1815-20 juin 1817.

1 liasse

#### ANNEXE

- 38 DOSSIER RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES THÉÂTRES  
Troublents durant des représentations théâtrales à Anvers, 13 novembre 1816-12 janvier 1817.

1 chemise

- 39 MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Listes de procès-verbaux de mai 1818 qui peuvent être détruits, s.d.

1 pièce

- 40 Correspondance avec Van Hooghten à propos des archives du comte de Thiennes, 27 avril-14 mai 1818.

1 liasse

- 41 Procès-verbaux du ministre de la Justice relatifs aux archives de de Thiennes, 17 avril-8 mai 1818.

1 chemise